



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

La rectrice

CAEN, le 18 novembre 2022

Madame Christine GAVINI

Rectrice de la région académique Normandie
Rectrice de l'académie de Normandie
Chancelière des universités

Affaire suivie par :

Laurent MUSSARD

Chef de la division des examens
et concours

Tél : 02 32 08 93 61

Mél. chefdec@ac-normandie.fr

Rectorat de la région académique Normandie
168, rue Caponière
14061 CAEN cedex

A

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des
services de l'Éducation nationale,

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements,

Mesdames et Messieurs les partenaires et représentants des
associations,

Mesdames et Messieurs les professeurs,

Objet : Concours National de la Résistance et de la Déportation 2022-2023

Textes de références :

- Arrêté du 23-6-2.016 relatif au concours national de la Résistance et de la Déportation
- Note de service n°2017-149 publiée au Bulletin Officiel du 28 septembre 2017
- Annexe: modalités d'organisation et fiche d'inscription.

Fondé 15 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale pour perpétuer la mémoire de la Résistance et de la Déportation, le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) propose aux jeunes de mener une réflexion approfondie sur un objet majeur d'histoire et de mémoire, s'inscrivant pleinement dans le parcours citoyen que chaque élève doit construire au fil de sa scolarité.

Le thème de la session 2022-2023 porte sur « L'École et la Résistance. Des jours sombres aux lendemains de la Libération (1940-1945) ».

Vous trouverez dans la note annexe toutes les précisions utiles sur les modalités de participation à ce concours, ainsi que sur les ressources disponibles sur Internet, et les associations susceptibles d'être sollicitées. Vous pouvez également faire appel au référent académique *Mémoire et citoyenneté* chargé du pilotage de ce concours : M. Michael Couronnet, inspecteur de l'Éducation nationale lettres-histoire, michael.couronnet@ac-normandie.fr - 06 83 87 41 35

Ce travail pourra notamment être valorisé pour les élèves de 3ème dans le cadre de l'épreuve orale du Diplôme National du Brevet, et pour les élèves de terminale générale et technologique dans le cadre de l'épreuve du Grand oral du baccalauréat. Il constituera également un temps fort du parcours citoyen des élèves de la voie professionnelle.

La rectrice de la région académique Normandie
Rectrice de l'académie de Normandie
Chancelière des universités

Christine GAVINI

Établissements pouvant participer au concours

- collèges (classes de troisième et troisième SEGPA) publics et privés sous contrat,
- lycées d'enseignement général, technologique et professionnel publics et privés sous contrat (sauf formations post bac),
- lycées professionnels maritimes et aquacoles,
- lycées de la défense,
- lycées et établissements agricoles,
- centres de formation d'apprentis,
- maisons familiales rurales,
- établissements régionaux d'enseignement adapté,
- établissements français à l'étranger,
- maisons d'éducation de la Légion d'honneur,
- écoles de la deuxième chance (Evide...),
- instituts médico-éducatifs,
- instituts pour jeunes aveugles et pour jeunes sourds,
- établissement pour l'insertion dans l'emploi,
- services éducatifs des hôpitaux,
- centres éducatifs fermés,
- établissements pénitentiaires,
- Centre national d'enseignement à distance (CNED).

Quatre catégories de participation

Niveau LYCEES ou équivalent	<p>Catégorie 1</p> <p>Devoirs individuels classes de lycées et assimilés</p>	<p>Rédaction d'un devoir individuel en classe sur le sujet académique, sous surveillance et avec des copies anonymées. Les candidats ne disposeront d'aucun document personnel et composeront dans leurs établissements.</p> <p>Durée : 3h.</p>
	<p>Catégorie 2</p> <p>Travail collectif lycées et assimilés</p>	<p>Réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes. Ce travail doit être réalisé par deux élèves au minimum</p>
Niveau 3ème de Collèges ou équivalent	<p>Catégorie 3</p> <p>Devoirs individuels collèges (classes de troisième et assimilées)</p>	<p>Rédaction d'un devoir individuel en classe sur le sujet académique, sous surveillance et avec des copies anonymées. Les candidats ne disposeront d'aucun document personnel et composeront dans leurs établissements.</p> <p>Durée : 2h.</p>
	<p>Catégorie 4</p> <p>Travail collectif collèges (classes de troisième et assimilées)</p>	<p>Réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes. Ce travail doit être réalisé par deux élèves au minimum.</p>

Points de vigilance

1 - Il s'agira de porter une grande attention aux contraintes formelles précisées dans le règlement officiel national pour les réalisations des travaux collectifs des 2ème et 4ème catégories. Tous les travaux ne respectant pas ces contraintes formelles seront écartés par le jury académique.

2- Pour les travaux collectifs, le jury académique ne retiendra que des productions réalisées par deux élèves au minimum.

3- Respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image : les légendes et les sources de tous les documents (textes, photos, réalisations artistiques, cartes, extraits sonores ou vidéo, etc.) figurant dans les productions des élèves doivent être explicitement mentionnées. Pour les interviews filmées, les candidats doivent obtenir une autorisation écrite de chaque personne interviewée.

Un modèle d'autorisation est téléchargeable sur le site Eduscol, à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cnrd>

Calendrier

Dépôt des candidatures : Mercredi 1^{er} février 2023	Les candidatures seront adressées suivant le modèle fourni en annexe à : Rectorat – PÉRIMÈTRE DE CAEN Division des examens et concours DEC3 Faustine PRZYBYLSKI dec3@ac-normandie.fr 168, rue Caponière 14061 Caen cedex Les candidatures seront ensuite transmises pour action aux bureaux des sujets et aux DSDEN concernées.
Epreuves écrites : Vendredi 31 mars 2023 Concerne les épreuves des catégories 1 et 3 : devoirs individuels.	Les établissements ayant inscrit des élèves en 1 ^{ère} ou 3 ^{ème} catégorie recevront en temps utile les sujets et les copies d'examen en fonction du nombre des inscrits. Les devoirs individuels doivent être réalisés en classe, sous surveillance (1 ^{ère} catégorie : 3h ; 3 ^{ème} catégorie : 2h). Les candidats ne disposent d'aucun document personnel pendant la composition. Les sujets des devoirs individuels sont élaborés, pour chaque académie, par une commission académique présidée par un inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional ou un inspecteur de l'Éducation nationale d'histoire et de géographie désigné par le recteur. <u>Pour l'académie de Normandie :</u> Monsieur Michaël COURONNET – IEN-EG Lettres-histoire-géographie, référent académique mémoire et citoyenneté – michael.couronnet@ac-normandie.fr . Cette commission, dont les membres sont nommés par le recteur, comprend des représentants des associations de résistants ou de déportés et d'autres personnels qualifiés.
Transmission des copies et travaux collectifs : Avant le samedi 1^{er} avril 2023	Les copies et travaux seront accompagnés de bordereaux établis selon les modèles annexés à la présente circulaire. Les travaux relevant de toutes les catégories sont à transmettre : Pour le département du CALVADOS à Madame Faustine PRZYBYLSKI Rectorat de l'Académie de Normandie Division des Examens et Concours Bureau DEC 3 168, rue Caponière – BP 46184 – 14061 CAEN cedex Pour le département de l'EURE à Madame Dorothee COMTE Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Eure, Bureau DIPEL 2. 24, boulevard Georges Chauvin 27000 Evreux. Pour la MANCHE à Madame Evelyne BEAUMONT Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Manche Bureau DESCO 4 12, rue de la Chancellerie - BP 442 - 50002 Saint-Lô Cedex Pour l'ORNE à Monsieur François FERRETTE Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Orne Bureau DAGFI 13 Cité Administrative - Place du Général Bonet - 61013 Alençon Cedex

	<p>Pour la SEINE-MARITIME à Madame Sophie HERICHARD Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Seine Maritime Bureau DESC076 5 place des Faïenciers - 76000 Rouen</p>
<p>Correction des épreuves pour le palmarès départemental : Courant mai 2023</p>	<p>Étude des devoirs individuels et des travaux collectifs et établissement du palmarès départemental par les collèges départementaux des jurys académiques. À noter que des prix et accessits départementaux seront également attribués et remis lors de cérémonies départementales.</p>
<p>Palmarès académique et transmission des travaux primés au Ministère Avant le mardi 31 mai 2023</p>	<p>Le jury académique se réunit afin d'étudier les travaux retenus dans chaque département et établir le palmarès académique. Les travaux des lauréats académiques seront transmis au jury national entre le lundi 16 mai et le samedi 28 mai 2022.</p>
<p>Cérémonie de remise des prix départementale : Courant juin 2023</p>	<p>Les lauréats recevront leur prix lors d'une cérémonie organisée : - à une date symbolique permettant d'établir un lien avec une commémoration nationale - dans un lieu solennel - en présence des différents partenaires du concours (ONACVG, associations de résistants ou de déportés...) et sous l'autorité d'un représentant de l'État.</p>
<p>Palmarès national : A la fin du mois de septembre 2023</p>	<p>Le jury national examinera, pendant l'été, les travaux sélectionnés par le jury académique et établira le palmarès qui sera publié sur le site Éduscol à l'adresse suivante : http://eduscol.education.fr/cnrd. Les prix nationaux seront remis par le ministre chargé de l'Éducation nationale et le ministre chargé de la défense et des anciens combattants, ou leurs représentants, au cours d'une cérémonie officielle à Paris. Les modalités d'organisation sont précisées aux chefs et directeurs des établissements concernés dans les semaines suivant la publication du palmarès, par la direction générale de l'enseignement scolaire.</p>

Ressources :

Le site Eduscol du concours :

<https://eduscol.education.fr/1833/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation> : s'y trouve notamment le règlement du concours qui précise les attentes par catégories d'épreuves, notamment sur les travaux collectifs.

Le portail officiel du CNRD géré par Canopé : <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/>

L'exposition sur les 60 ans du CNRD : <http://expo-cnrd60ans.memorialdelashoah.org/>

Le site Chemins de mémoire du Ministère des armées : <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation-cnrd>

Les documentaires concernant le 60ème anniversaire du CNRD sur le site Chemins de mémoire du Ministère des Armées : <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/cnrd-60-ans>

Le site histoire-géographie de l'académie de Normandie concernant le CNRD où vous trouverez le règlement complet et d'autres ressources : <http://hist-geo.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article6168>

Le référent académique Mémoire et citoyenneté est chargé du suivi et de la coordination académique du concours, sous l'autorité de la rectrice d'académie, en lien avec l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation Nationale de chaque département. Vous pouvez le contacter à l'adresse suivante : michael.couronnet@ac-normandie.fr et 06.83.87.41.35

Les départements disposent d'un certain nombre de ressources, et les associations de Résistants sont prêtes à apporter aux équipes intéressées toute l'aide dont elles pourraient avoir besoin.

Vous pouvez pour cela contacter les directrices et directeurs départementaux de l'ONACVG :

Calvados : thomas.pouty@onacvg.fr

Eure : anne-marie.coffi@onacvg.fr

Manche : pierre-alexis.hirard@onacvg.fr

Orne : magali.ozouf@onacvg.fr

Seine-Maritime : clarisse.chevalier@onacvg.fr